

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical

du 3 février 2022

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise et Messieurs BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBES Emmanuel, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André; LANOIR Jean-Noël, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROUSSELY Bernard, ROME Jean-Marie, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali.

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1)
Et l'ordonnance :

Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 – Article 6 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Compte-rendu des dernières séances
3. ADMINISTRATION GENERALE - COMPTABILITE
 - a. Compte-rendu sommaire de la dernière commission Admin. Générale
 - b. Information sur la gestion comptable
 - c. Mise à jour du régime indemnitaire - RIFSEEP
 - d. Mise à jour de la répartition des coûts de charge des secrétariats de secteur.
4. FINANCES
 - a. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire
 - b. Répartition de la redevance de concession
 - c. Participation des communes - Quelle évolution ?
 - d. Discussion sur les surcoûts liés à la conjoncture actuelle
5. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE
 - a. Calendrier de la 2^{ème} phase du déploiement
 - b. Mise à jour du Schéma Directeur IRVE
 - c. Nos membres et le marché d'énergies
6. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION
 - a. Evolution des règles d'extension des réseaux électriques
 - b. Convention constitutive d'un groupement de commande Maîtrise d'Ouvrage, SIE de Brive-Commune de Turenne.
7. ECLAIRAGE PUBLIC
 - a. Compte-rendu sommaire de la dernière commission Eclairage Public
 - b. Lancement de la 2^{ème} phase de la géo-détection des réseaux EP
8. QUESTIONS DIVERSES

PREAMBULE

Monsieur DUMOND salue la présence de Monsieur AMAT, trésorier, qui est venu pour la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Avant de passer à l'ordre du jour, il présente Annie FEUGEAS qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2022 et prend la suite de Sandrine VIGER au poste de gestionnaire comptable Ressources humaines.

Il ajoute que l'augmentation de l'électricité est inquiétante et qu'elle va lourdement impacter les collectivités.

COMPTE RENDU DES DERNIERES SEANCES

Pour des raisons de gestion du personnel, les comptes rendus de l'assemblée du 25 Novembre et du 17 décembre 2021 vous seront proposés d'ici fin mars.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc RATEAU est désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur DUMOND demande de rajouter un point à l'ordre du jour : il demande l'autorisation de signer une convention avec le Conseil Départemental pour la participation à des travaux de renforcement sur le Secteur de Saint Privat

Approuvé à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE - COMMUNICATION

Monsieur Marc RATEAU fait un compte-rendu sommaire de la commission du 25 janvier 2022.

En premier lieu, il présente le fonctionnement interne avec les mouvements de personnel, salue l'arrivée d'Annie FEUGEAS et indique qu'il y a eu une réorganisation des tâches notamment au niveau comptable.

Il ajoute que le circuit des avis d'urbanisme génère beaucoup d'activité du côté de Camille. La nouvelle organisation comptable concerne notamment la déclaration de la TVA

Les travaux du bâtiment avancent de façon convenable, le calendrier prévisionnel est respecté malgré le contexte.

Les manifestations 2022 :

- Manifestation autour de l'énergie
- Manifestation autour de l'éclairage public en septembre
- Participation au Congrès de la FNCCR du 25 au 27 septembre 2022 à Rennes
- Ecoloustic : 5 écoles ont répondu pour y participer ce qui est tout à fait convenable en cette période. La réunion du jury aura lieu le 4 avril prochain.
- Les lignes directrices de gestion : il y a un retour positif du Comité Technique du Centre de gestion
- Evolution du site internet de la FDEE : le chantier n'est pas simple car aujourd'hui on est un peu limité par l'outil dont on dispose. Il y a une réflexion engagée pour voir si on fait évoluer l'outil et à quel prix « Je salue tout le travail effectué par Camille, tant sur le site internet mais aussi sur la lettre d'info ainsi que tous les documents qu'elle prépare qui sont toujours agréables à lire car en plus du fonds, elle y met aussi la forme.

ADMINISTRATION GENERALE – COMPTABILITE

Pour rappel, le renouvellement du contrat de concession et l'assujettissement à la TVA qui en découle, impose de revoir la gestion de la TVA pour les compétences ER et IRVE : inscription de la FDEE19 au service des impôts des entreprises, mandatement à date fixe, envois d'états à la paierie départementale à date fixe et déclaration à date fixe,

Monsieur DUMOND ajoute que tout a été mis en place et le personnel a été formé pour la mise en place de la TVA. Une formation des secrétaires de secteur a eu lieu le lundi 24 janvier 2022.

Monsieur BARTHUEL indique que Véronique BIGOURIE sera donc la « référente TVA » pour les secrétaires des secteurs.

Pour la récupération des recettes, les documents reviennent pour des raisons de forme, et le solde des recettes sera difficile à récupérer. Ce sont des navettes incessantes et contraignantes entre la paierie et les bureaux d'étude qui font perdre du temps.

Monsieur DUMOND rappelle que les travaux d'électrification et les IRVE sont assujettis à la TVA tandis que l'éclairage public reste du domaine du FCTVA.

Monsieur BARTHUEL ajoute que les factures seront détaillées en ce sens.

Les entreprises seront rencontrées pour leur expliquer comment présenter leurs factures.

ADMINISTRATION GENERALE : personnels

Le **RIFSEEP** (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*).

La délibération prise lors du Comité Syndical définissant les montants plafonds de certains cadres d'emploi doit être **ANNULEE**.

La modification du RIFSEEP doit impérativement faire l'objet d'un avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Les éléments (Projet de délibération et projet de révision) ont été adressés, début janvier pour une étude du Comité Technique

Le Centre de Gestion nous a informé que le Comité Technique avait donné une suite favorable le 1^{er} février 2022.

ADMINISTRATION GENERALE – Secrétariats de secteur

Monsieur DUMOND présente la nouvelle répartition des charges des secrétariats de secteur et le soumet au vote:

SECTEURS	ABONNES	LONG. HTA/BT	REPARTITION sur 9 SECTEURS		Arrondi à
BMT	8 005	933	21,27%	8 508,89 €	8 500 €
HAUTE VEZERE	4 950	813	15,91%	6 362,39 €	6 400 €
LARCHE	6 571	478	14,11%	5 642,29 €	5 600 €
LRC	1 753	229	4,95%	1 978,45 €	2 000 €
SAINTE FEREOLE	1 887	194	4,71%	1 884,85 €	1 900 €
SAINT PRIVAT	3 306	414	9,12%	3 647,83 €	3 600 €
SEILHAC	5 012	550	12,92%	5 168,20 €	5 200 €
TULLE NORD	3 271	319	7,97%	3 186,66 €	3 200 €
TULLE SUD	3 747	359	9,05%	3 620,44 €	3 600 €
	38 502	4 289	100,00%	40 000,00 €	

Résultat du vote : 38 voix pour 0 voix contre 0 abstention

FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce Débat d'Orientation Budgétaire est requis par la loi, il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget

Présentation par Monsieur BARTHUEL : Voir Annexe 1

Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

On voit une augmentation de la taxe ce qui implique plus de recettes dans les secteurs et permettra la réalisation de travaux supplémentaires.

Pour 2022, on ne sait pas encore si elle continuera à augmenter de cette façon, il faut être prudent.

Au niveau des fournisseurs, on constate que le fournisseur EDF continue à perdre des parts de marchés, bien qu'il bénéficie des TRV. Les autres fournisseurs utilisent les marchés de gros.

10 % d'augmentation en moyenne. Certains secteurs en ont plus ou moins que d'autres

Monsieur BARTHUEL indique que la taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité va devenir la taxe intérieure dans l'année prochaine avec une gestion de l'état via la DGFIP.

Redevance de concession

Suite au renouvellement du cahier des charges de concession, Monsieur BARTHUEL présente les montants de la redevance à prévoir au budget 2022 :

Les 1 660 000 € (redevance et PCT) sont répartis comme suit : 610 000 € pour la FDEE, 929 291 € (659 291 + 270 000) pour les secteurs et 120 709 € pour les communes

Participation des communes

Pour cette nouvelle année, PAS DE CHANGEMENT DE TAUX,
Toutes les communes verseront une participation dont les taux varient de 2,50€ à 12,07€ par habitant et par secteur d'électrification.

Prévisions pour l'année 2022 : **759 200 €**

SUBVENTIONS – prévisions 2022

Subventions investissement FACE : 2 100 000 €

Subventions « Article 8 » : 270 000 €

FCTVA 2022 portant sur les factures de 2020 (éclairage public) : 307 000 €

Certificats d'Economie d'Energie : 55 000 €

Total des recettes : 9 451 200 €

DEPENSES :

Dépenses hors travaux : 1 038 000 €

Dépenses travaux : 8 400 000 € dont autofinancement 4 615 000 €

Total dépenses : 9 438 000 €

82 % des recettes sont destinées aux travaux. La capacité d'autofinancement est de 4 840 000 € pour l'année 2022 et l'évolution de la dette est décroissante ce qui peut permettre de réaliser des travaux

Monsieur DUMOND ne soumet pas le DOB au vote. C'est un élément de préparation du budget. Le budget prévisionnel 2022 sera mis au vote par le Comité Syndical le 31 mars 2022.

REPARTITION DE LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance a augmenté donc les parts sont plus importantes pour les secteurs.

Certains secteurs bénéficient de l'article 8 et d'autres pas.

Monsieur BARTHUEL indique que le tableau de répartition comprend une colonne « détection ».

Au cours du transfert de compétence des communes, la FDEE et les secteurs prennent en charge le géo-référencement des réseaux qui sera obligatoire à partir du 31 décembre 2025. Il y a 460 km à géo-détecter à 1 € du mètre (forfait provisoire). C'est un marché qui durera 2 ans.

Monsieur DUMOND soumet cette répartition au vote

Le Comité Syndical l'approuve à l'unanimité

Discussion sur les surcoûts liés à la conjoncture actuelle

Monsieur DUMOND rappelle que tous les marchés sont révisables.

Toutefois, quand on demande des précisions aux entreprises, elles ne jouent pas toujours le jeu de la transparence quant à leurs propres factures de matériel. Il n'y a pas d'éléments concrets à étudier. Les fournisseurs d'éclairage public ne donnent pas leurs tarifs. C'est la raison pour laquelle Monsieur DUMOND propose le status quo.

Monsieur RATEAU prend la parole et indique que des coefficients de révision de prix tiennent compte de l'évolution de prix des fournitures et surtout qu'il serait peu équitable par rapport aux autres entreprises concurrentes qui ont été écartées du marché pour des raisons de prix.

Monsieur MANIERE prend la parole pour indiquer que « les marchés comportent une clause d'actualisation annuelle basée sur l'indice de réactualisation et que, par conséquent, il s'oppose à l'augmentation des prix des entreprises. L'actualisation tient compte du prix de l'essence, des salaires et des prix moyens des fournitures. On ne peut pas changer la règle du jeu au milieu du match ».

Monsieur BARTHUEL précise qu'une seule entreprise a téléphoné à ce sujet.

Monsieur DUMOND demande aux membres présents de donner leur avis sur le statut quo des prix qu'il propose. 37 membres sont favorables au status quo et 1 membre ne souhaite pas se prononcer

TRANSITION ENERGETIQUE – MOBILITE

Monsieur BARTHUEL présente le calendrier de déploiement des bornes de rechargement, de la 2^{ème} phase du 1^{er} semestre
Une première étape est prévue en Mars-Avril.

Schéma directeur des IRVE

Il doit être mis en place afin de récupérer 75 % de réfaction.

Une réunion a eu lieu avec Madame Patricia BUISSON, vice-présidente du Conseil Départemental pour travailler sur le schéma directeur des IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques en partenariat avec le Syndicat de la Diège, sous couvert du Département, la DDT et les agglomérations.

Une ébauche est déjà prête. Il a été décidé de ne pas faire appel à un AMO.

C'est un travail territorial au niveau du département.

Le schéma directeur devra être prêt pour le 30 juin 2022.

Le document sera soumis à la validation de Madame la Préfète de la Corrèze.

Les demandes de bornes dans les municipalités affluent à la FDEE ; il va falloir réfléchir à une bonne répartition de ces bornes car certaines ne sont pas beaucoup utilisées.

Il y a aussi des problèmes d'utilisation des bornes car les utilisateurs ne sont pas formés par les vendeurs de véhicules électriques. La FDEE a déjà « dépanné » des utilisateurs novices par téléphone. Les bornes sont implantées généralement sur le domaine public et parfois sur des parkings privés.

Le GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Une documentation présentée par Camille est disponible à la FDEE, elle sera envoyée à tous les membres adhérents au Groupement d'Achat.

Sébastien CAIX a été recruté pour gérer les groupements d'achats d'énergies et il est disponible pour répondre à toutes les interrogations.

Deux réunions en Zoom sont organisées par l'ADM19. La première a eu lieu mais elle a rencontré peu de succès.

Messieurs DUMOND et BARTHUEL proposent d'organiser une « Matinée de l'énergie » fin février 2022 au matin. Elle sera proposée aux élus désireux de connaître le marché de l'énergie. Plusieurs intervenants interviendront : techniciens, Edf... Une invitation sera envoyée à tous les membres de la FDEE. Cette réunion se tiendra dans la salle des fêtes de Laguenne.

ELECTRIFICATION RURALE

Demande particulière

Monsieur BARTHUEL évoque le cas d'une demande d'extension de réseau d'électricité pour un champ de myrtilles (irrigation de la parcelle de culture par une pompe). La parcelle concernée appartient à la commune de Chamberet.

Il rappelle que la règle qui s'applique pour les professionnels : est la suivante

- S'il est établi un document d'urbanisme, les 200 premiers mètres linéaires sont pris en charge par le Secteur d'Energie et la longueur restante est prise en charge à 100 % par le demandeur
- Si aucun document d'urbanisme n'est établi par la commune demandeur, c'est le secteur qui prend en charge intégralement les frais d'extension
- Si le terrain appartient à une commune, le secteur prend en charge à 100 % les frais d'extension

Dans le cas du champ de myrtilles, le terrain appartient à la commune et il n'y a pas de document d'urbanisme. C'est un cas particulier car le propriétaire de la parcelle est une commune et pas un propriétaire privé. La commune est membre de la FDEE19.

Pour comparaison, le cahier des charges prend déjà en compte les extensions pour alimenter les châteaux d'eau en adoptant la règle qui concerne les terrains avec document d'urbanisme.

Le bureau d'études lancera une étude pour une extension de réseau de 600 mètres sur cette portion de la commune.

Question de Monsieur MOSQUERA : il s'agira de basse tension ? ou de haute tension ?

Monsieur DUMOND répond que c'est l'étude qui le déterminera.

Monsieur DUMOND soumet au vote la même règle que pour l'extension pour les châteaux d'eau.

Résultat du vote : 37 voix pour et 1 voix contre

Forfaits utilisés pour calculer les montants de participation :

Monsieur BARTHUEL rappelle que le tarif forfaitaire pour une extension souterraine est 85 €/ml et que le tarif forfaitaire pour une extension aérienne est 25 €. Ces tarifs ont été mis en place il y a déjà au moins 5 ans.

En sachant que les coûts des matériaux ont augmenté, il est nécessaire que ces montants, qui avaient été votés il y a au moins 5 ans, soient actualisés pour se rapprocher des coûts réels des travaux et ne pas perdre de l'argent.

Pour ce faire, Eric SIMON fera une moyenne des coûts sur 3 ou 4 ans que la commission des travaux étudiera pour proposer des tarifs qui seront présentés lors du prochain Comité Syndical.

Monsieur DUMOND précise que ces forfaits ne concernent pas les relais télécommunications.

Convention de groupement de commandes

Monsieur le Président indique qu'on a proposé à la FDEE19 de faire partie d'un groupement avec l'Agglomération de Brive et la Commune de Turenne.

Cette adhésion peut permettre de réduire les coûts de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur DUMOND soumet l'autorisation des membres pour signer cette convention avec l'Agglomération de Brive et la Commune de Turenne.

Résultat du vote : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Convention financière CD19

En raison de l'implantation d'un pylône sur la commune de St Geniez-Ô-Merle pour la couverture 4G, des travaux de renforcement du réseau du Syndicat d'Energie de Saint Privat sont nécessaires.

Monsieur le Président indique que le Conseil Départemental de la Corrèze peut verser une participation pour ce type de travaux à hauteur de 25 % du montant HT des travaux

Le montant des travaux s'élève à 31 995,29 € hors taxe

Le montant de l'aide du Conseil Départemental s'élève à 7 988,00 €.

Monsieur DUMOND soumet au vote l'autorisation de signer cette convention avec le Conseil Départemental.

Résultat du vote : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Convention de servitude

Il est nécessaire d'installer un poste de transformation affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité situé à PERPEZAC LE NOIR, Les Rebières, sur la parcelle n° 258 Section E

Monsieur DUMOND précise qu'il s'agit d'une mise à disposition et non d'un achat de terrain.

Monsieur DUMOND, président, soumet au vote l'autorisation de signer la convention de servitude avec le propriétaire de la parcelle concernée.

Résultat du vote : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

ECLAIRAGE PUBLIC

Nouveau Marché d'Exploitation-Maintenance

Monsieur BARTHUEL propose de faire le point sur la Commission Eclairage Public qui a eu lieu le matin même.

Monsieur MANIERE prend la parole : « La Commission s'est réunie ce matin avec une dizaine de personnes. Nous nous sommes penchés sur le nouveau marché d'Exploitation-Maintenance qui concernera l'ensemble des communes.

Ces communes sont confrontées à plusieurs problèmes car, dans les secteurs, il y a une entreprise qui s'occupe des travaux de réseaux, une autre entreprise qui fait l'éclairage public et encore une autre entreprise qui fait l'entretien. L'idée est de ramener tout ça avec la FDEE, en regardant la forme que pourrait prendre le prochain marché

La commission se réunira pour établir un bordereau de prix départemental pour l'ensemble des communes pour l'entretien des lampes dans les villages.

Il y a un souci au niveau des marchés qui est le suivant :

En 2023, il faudra renouveler le marché travaux et en 2024, le marché d'éclairage public. Il serait opportun de faire coïncider les dates de renouvellement de marché afin de repartir vers un marché global 2024-2026 électricité et éclairage public.

Pour ce faire, il faut refaire un marché travaux d'un an.

Plusieurs réflexions autour des travaux d'éclairage public :

- Pour les rénovations, la FDEE pourrait monter l'aide de la FDEE à hauteur de 65 % au lieu de 50 %.
- Pour les extensions nouvelles, la FDEE pourrait intervenir à hauteur de 35 %
- Pour les dissimulations, l'aide de la FDEE pourrait rester à une aide de 50 %

Ce n'est pas décidé, ces sont des propositions de la commission.

Ces aides permettraient de faire des travaux de rénovations, de supprimer les vieux équipements et repartir sur des équipements à LED plus économiques ce qui va dans le bon sens et qui ne doit pas « contrarier » la Fédé. »

Monsieur BARTHUEL rebondit en disant que l'investissement sur la rénovation (remplacement des armoires vétustes, des ballons fluos...) permettra de faire baisser les coûts de fonctionnement et d'exploitation. Ça intéressera toutes les communes qui pourront baisser les puissances souscrites.

En déplaçant le curseur, dans 3 ou 4 ans, si le patrimoine est assez propre, on reviendra à des taux conformes. La finalité est de faire baisser les factures d'électricité des communes.

La FDEE a le rôle d'accompagner les communes dans ces travaux de rénovation.

Dans le cadre du Label VVE (villes et villages étoilées), les villages doivent équiper les candélabres d'horloges astronomiques.

Le PNR Millevaches a fait une carte qui permet de voir les villages qui n'éclairent pas la nuit.

Monsieur BARTHUEL évoque un problème politique.

Monsieur DARTHOU prend la parole : « il serait intéressant de pouvoir partager les expériences.

Si on éteint l'éclairage public, il y a un intérêt économique et écologique qui a du sens, A Malemort, nous avons décidé de faire un essai d'extinction de l'éclairage public de 1 heure à 5 heures car on craint le « phénomène BFMTV » c'est-à-dire que quand la population est avertie d'un changement, elle prend peur, alors que si elle n'est pas informée, elle ne s'en rend pas souvent compte ».

Monsieur MOSQUERA intervient : « il ne faut pas oublier les « sans contrat » et sans compteur qui coupent les lampes la nuit. Tout ça pour faire des économies. Il va y avoir un travail à faire pour voir là où on supprime les ampoules. »

Monsieur DAVID indique : « à Allasac, la population a été avertie par flyers dans les boîtes aux lettres et n'a pas mal réagi quant à l'extinction de l'éclairage la nuit de 23h à 6h du matin. »

Monsieur DARTHOU dit qu'il est intéressant de partager les expériences des uns et des autres.

Monsieur BARTHUEL rappelle la partie réglementaire autour de l'éclairage public : arrêté du maire, communication par la presse locale, affichage à l'entrée et à la sortie du village.

Monsieur YACINE demande à la FDEE19 de bien vouloir mettre à disposition une base de données et une FAQ (foire aux questions) sur le site internet. Monsieur BARTHUEL indique que ces informations peuvent être mises en ligne. Thomas SIBERT a élaboré un document d'information complet que Camille va mettre en page prochainement.

Monsieur YACINE demande de qui relève la responsabilité de l'éclairage public. Monsieur BARTHUEL répond que c'est la police du maire, même si la compétence a été confiée à la FDEE.

Les labels Villes et Villages Etoilés et RICE du PNR Millevaches

Les labels Villes et Villages Etoilés et RICE (Réserve Internationale du Ciel Etoilé) du PNR Millevaches ont un cahier des charges très strict : pas d'extension de réseau, baisse de la température de couleur des LED....

Visites techniques

Les visites techniques sont proposées par des sociétés qui fabriquent des équipements d'éclairage public (luminaires, candélabres...) à la commission d'éclairage public. Ce matin, à la commission, Monsieur BARTHUEL a présenté le déroulé des dossiers travaux depuis la signature du devis jusqu'à la réception des travaux.

Travaux de Géodétection des réseaux

Monsieur BARTHUEL rappelle l'obligation au 31 décembre 2025 de la détection des réseaux électrique pour toutes les communes rurales.

La FDEE est engagée dans cette démarche dans le cadre des transferts de compétence.

En 2019, 130 kilomètres de réseau ont été détectés

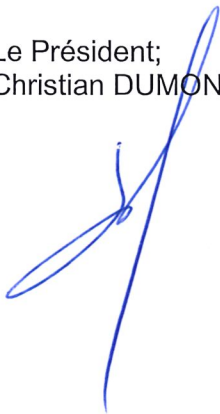
Il y a encore 406 kilomètres à faire. Le coût de la détection est 1 € le mètre linéaire.

Monsieur DUMOND indique que le prochain Comité Syndical se tiendra le 31 mars 2022 à 14h à la salle des fêtes de Laguenne sur Avalouze Il portera sur le vote du compte administratif 2021 et le vote du budget 2022.

Il remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Le Président;
Christian DUMOND



Le Secrétaire,
Marc RATEAU

